

AVIS DES SOCIETES

ETATS FINANCIERS

BANQUE TUNISIENNE DE SOLIDARITE-BTS-

Siège social :56 Avenue Mohamed V 1001 Tunis

La BANQUE TUNISIENNE DE SOLIDARITE-BTS- publie ci-dessous, ses états financiers arrêtés au 31 décembre 2006 tels qu'ils seront soumis à l'approbation de l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra en date du 27 juillet 2007. Ces états sont accompagnés des rapports général et spécial du commissaire aux comptes, la Générale d'Audit et Conseil -GAC

BILAN ARRETE AU 31 DECEMBRE 2006 (EXPRIME EN MILLERS DE DINARS)

ACTIFS

ACTIFS	NOTES	2006	2005
<i>Caisse et avoirs auprès de la BCT, CCP et TGT</i>	3.1	14 978	2 936
Créances des établissements bancaires et financiers	3.2	3 864	9 164
Créances sur la clientèle	3.3	342 064	309 788
Porte feuille –titres d'investissement	3.4	1 920	812
Valeurs immobilisées	3.5	1 177	986
Autres actifs	3.6	42 511	39 185
		406 514	362 871

PASSIFS & CAPITAUX PROPRES

PASSIFS

PASSIFS	NOTES	2006	2005
Banque centrale et CCP	4.1	13 465	3 231
Dépôts et avoirs des établissements bancaires et financiers	4.2	5 213	3 352
Dépôts et avoirs de la clientèle	4.3	4 218	7 172
<i>Emprunts et ressources spéciales</i>	4.4	326 171	295 584
<i>Autres passifs</i>	4.5	14 073	10 508
Total Passifs		363 140	319 847

CAPITAUX PROPRES

CAPITAUX PROPRES	NOTES	2006	2005
Capital		40 000	40 000
Réserves		1 717	1 385
<i>Résultats reportés</i>		1 307	1 319
<i>Résultat de l'exercice</i>		350	320
Total Capitaux propres	4.6	43 374	43 024
Total Passifs et Capitaux Propres		406 514	362 871

**ETAT DES ENGAGEMENTS HORS BILAN
AU 31 DECEMBRE 2006
(EXPRIME EN MILLERS DE DINARS)**

LIBELLE	Note	2006	2005
Passifs Eventuels			
Cautions, avals et autres garanties données Actifs donnés en garanties	6-1	13	71
Total Passifs éventuels		13	71
Engagements donnés			
Engagements de financement donnés	6-2	16 645	25 983
Engagements sur titres (Participations non libérées)	6-3	378	1 511
Total Engagements donnés		17 023	27 494
Engagements reçus			
Engagements de financement reçus		-	-
Garanties reçues	6-4	235 360	234 875
Total Engagements reçus		235 360	234 875

**ETAT DE RESULTAT
PERIODE ALLANT DU 01/01/2006 AU 31/12/2006
(EXPRIME EN MILLERS DE DINARS)**

LIBELLE	Note	2006	2005
I Produits d'exploitation Bancaire			
Intérêts et revenus assimilés	5.1	7 761	5 835
Commissions	5.2	1 061	821
Gains sur portefeuille titres commercial et opérations financières			168
Total Produits d'exploitation bancaire		8 822	6 824
II Charges d'exploitation Bancaire			
Intérêts et charges assimilées	5.3	<1843>	<2 774>
Commissions encourues			
Pertes sur portefeuille titres commercial et opérations. .financières		<138>	<165>
Total charges d'exploitation Bancaire		<1 981>	<2 939>
Produits net Bancaires = (I-II)		6 841	3 885
Dot. aux prov. Et résultat des corrections des valeurs/créances, HB et passifs	5.4	<1 466>	<1 794>

Autres produits d'exploitation	5.5	2 782	6 189
Frais du personnel	5.6	<4 249>	<4 497>
Charges générales d'exploitation	5.7	<2 934>	<2 587>
Dot aux amortissements et aux Prov. sur immobilisations		<248>	<271>

Résultat d'exploitation		726	925
Solde en gain \ perte provenant des autres éléments ordinaires		<38>	<276>
Impôts sur les bénéfices	7	<338>	<435>
Résultat des activités ordinaires		350	214
Solde en gain/pertes provenant des éléments extraordinaires		-	106
Résultat Net de la période		350	320

ETAT DES FLUX DE TRESORERIE
Exercice clos le 31 décembre 2006
(EXPRIME EN MILLERS DE DINARS)

LIBELLE	2006	2005
ACTIVITES D'EXPLOITATION		
Produits d'exploitation bancaire encaissés	8 638	6 790
Charges d'exploitation bancaire décaissées	<76>	<652>
Dépôts /retraits dépôts auprès d'autres établissements bancaires et financiers		-
Prêts et avances / remboursement prêts et avances accordés à la clientèle	<33 226>	<41 518>
Dépôts /retraits de dépôts de la clientèle	<2 954>	879
Sommes versées au personnel et créditeurs divers	<4 826>	<4 253>
Autres flux de trésorerie provenant des activités d'exploitation	<2 310>	<1 628>
Impôt sur les bénéfices	<261>	<563>
FLUX DE TRESORERIE NET PROVENANT DES ACTIVITES D'EXPLOITATION	<35 015>	<40 945>
ACTIVITES D'INVESTISSEMENT		
Intérêts et dividendes encaissés sur portefeuille d'investissement		
Acquisitions / cessions sur portefeuille d'investissement	<1 133>	<98>
Acquisitions / cessions sur immobilisations	<439>	<151>
FLUX DE TRESORERIE NET PROVENANT DES ACTIVITES D'INVESTISSEMENT	<1 572>	<249>
ACTIVITES DE FINANCEMENT		
Remboursement d'emprunts	<6 964>	<5 000>
Augmentation / diminution ressources spéciales	38 198	36 396
FLUX DE TRESORERIE NET PROVENANT DES ACTIVITES DE FINANCEMENT	31 234	31 396
VARIATION DE TRESORERIE		
Variation nette des liquidités et équivalents de liquidités au cours de l'exercice	<5 353>	<9 798>
Liquidités et équivalents de liquidités en début d'exercice	5 517	15 315
LIQUIDITES ET EQUIVALENTS DE LIQUIDITES EN FIN D'EXERCICE	164	5 517

NOTES AUX ETATS FINANCIERS ARRETES AU 31 DECEMBRE 2006
(Chiffres exprimés en millier de dinars - KDT)

1-PRESENTATION DE LA BANQUE

Suite à une décision présidentielle historique la Banque Tunisienne de Solidarité a été créée le 21 Mai 1997.

La création de la Banque Tunisienne de Solidarité s'insère dans le cadre d'une stratégie de développement global entamée par la Tunisie depuis l'aube du changement du 7 Novembre 1987.

La Banque Tunisienne de Solidarité, par le biais de l'octroi des crédits sans garantie, a pour objet de :

- Ancrer la culture de l'auto développement et de la prise de l'initiative ;

- Créer des offres d'emploi notamment pour les classes sociales les plus démunies ;
- Intégrer les petits projets dans le tissu économique ;
- Consolider l'effort des associations pour le développement.

2- NOTE AUX ETATS FINANCIERS

2-1. Note sur le référentiel d'élaboration des états financiers

Les états financiers relatifs à la période allant du 1er janvier au 31 décembre 2006 ont été établis conformément aux dispositions des normes comptables tunisiennes et notamment les normes comptables relatives aux établissements bancaires.

2-2. Note sur les bases de mesure et les principes comptables pertinents appliqués

Les états financiers ont été préparés par référence aux hypothèses de continuité de l'exploitation et de la comptabilité d'engagement ainsi qu'aux conventions comptables de base prévues par le cadre conceptuel de la comptabilité financière.

2.2.1. Règles de prise en compte et d'évaluation des engagements

2.2.1.1 Règles de prise en compte des engagements

Les engagements de la banque sont constatés en hors bilan lors de la prise en compte de l'enregistrement du contrat et sont apurés au fur et à mesure des déblocages des crédits.

2.2.1.2 Règles d'évaluation des engagements et de détermination des provisions sur les engagements douteux

A. Critères de classification sur les crédits de microprojets

La classification des promoteurs est faite conformément aux dispositions de la circulaire de la Banque Centrale de Tunisie n° 91-24 du 17 décembre 1991 complétée et modifiée par la circulaire de la BCT n° 99-04 du 19/03/1999 et par la circulaire de la BCT n° 2001-12 du 04 mai 2001, et par référence aux termes de la note aux banques n° 93-23 du 30 juillet 1993 en se basant notamment sur le critère de l'antériorité d'impayés pour déterminer la classe du promoteur et par application de la règle de la contagion.

Classe	Retard de paiement
1	Inférieur à 90 jours
2	Compris entre 90 jours et 180 jours
3	Compris entre 180 jours et 360 jours
4	Supérieur à 360 jours

B. Détermination des provisions

B-1 MICRO—PROJET

Les provisions sur les crédits classées sont déterminées sur la base des taux minima par classe d'actif tels que prévu par la circulaire de la BCT n° 91-24 du 17 décembre 1991 et la note aux banques n° 93-23. Toutefois, et afin de tenir compte des spécificités de l'activité de la BTS (crédits accordés sans garanties, clientèle de faible et moyen revenu), une provision supplémentaire de 1% a été constatée sur l'encours des crédits de la classe 0 et des crédits nécessitant un suivi particulier (classe 1).

Ces taux se présentent comme suit :

- au moins égales à 1% pour les actifs de la classe 0 et 1,
- au moins égales à 20% pour les actifs de la classe 2,
- au moins égales à 50% pour les actifs de la classe 3
- et égales à 100% pour les actifs de la classe 4.

Il est à signaler que l'application de ces taux est accompagné d'un abattement de 90% qui correspond à la couverture du FNG de tous les crédits accordés par la BTS.

B-2 PC FAMILIAL

Les provisions sur les crédits PC familial sont calculées sur la base du montant des crédits impayés au 31/12/2006 multipliés par un taux de 10%.

2.2.2 Règles de prise en compte des intérêts et commissions sur les engagements

Les intérêts sur les engagements sont constatés au fur et à mesure qu'ils sont courus et sont rattachés à la période adéquate par abonnement.

Pour les crédits finançant les microprojets, et à chaque date d'arrêté comptable, les intérêts courus et non échus sont inscrits dans les comptes de créances rattachées correspondants par la contrepartie d'un compte de résultat.

Les intérêts sur les crédits impayés pendant une période inférieure à 90 jours sont constatés parmi les produits de l'exercice.

Les intérêts afférents aux crédits consentis par la banque et demeurant impayés pendant une période supérieure à 90 jours sont réservés. Les intérêts réservés ne sont constatés en résultat qu'au moment de leur encaissement effectif.

La comptabilisation des commissions sur les crédits est prise en compte au moment de la constatation de l'enregistrement du contrat de crédit sur la base de gestion des crédits.

2.2.3 Règles de classification et d'évaluation des titres

Le portefeuille titre de la banque est composé uniquement des titres de participations.

Ces titres non cotés sont évalués par référence à leurs valeurs mathématiques. Seul les moins-values font l'objet de provisions nécessaires.

2.2.4 Valeurs Immobilisées

Les immobilisations sont comptabilisées à leur coût d'acquisition. Le coût d'entrée est constitué du prix d'achat et du montant de la TVA non récupérable. Les immobilisations sont amorties selon la méthode linéaire aux taux suivants:

* logiciel	33%
* matériel de transport	20%
* MMB	10%
* Agencements et aménagements	10%

Le matériel informatique est amorti selon la méthode dégressive au taux de 37,5%.

2.2.5 Ressources spéciales

Ce poste enregistre les ressources extérieures accordées à la BTS tels que le FADES et le fond provenant de la BID ainsi que les Ressources spéciales gérés par la Banque telles que : FOSDAP ; FONAPRAM ; FONDS 21-21 Microprojets et les autres ressources (Fonds Tuniso- Belge).

C1- Ressources spéciales accordées :

- FOSDAP
- FONAPRAM
- 21-21

C2- Ressources extérieures

- FADES
- BID

C3- Autres ressources

- Fonds Tuniso- Belge

2.2.6 Engagements de financement donnés

Ce poste comprend notamment les crédits confirmés que la banque s'est engagée à mettre à la disposition des promoteurs des petits projets et les titres de participations non libérés.

2.2.7 Engagements de financement reçus

Ce poste comprend les garanties reçues de l'FNG au titre des crédits micro-projets et PC familiales ainsi que les crédits accordés sur les dotations de l'Etat.

3. BILAN ACTIF

3.1 CAISSE ET AVOIRS AUPRES DE LA BCT, CCP, ET TGT

Le solde de cette rubrique s'élève au 31 décembre 2006 à 14 978 KDT contre 2 936 KDT au 31 décembre 2005 et se détaille comme suit :

Désignation	Note	2006	2005
Caisse principale Agence et Caisse auxiliaire		56	101
BCT BID		2 594	2 732
CCP (*)		2 359	103
BCT compte 4012		9 969	-
TOTAL		14 978	2 936

(*) 302484 : 2 073 KDT
358331 : 130 KDT
849386 : 156 KDT

Total : 2 359 KDT

3.2 CREANCES SUR LES ETABLISSEMENTS BANCAIRES

Le solde de cette rubrique s'élève au 31 décembre 2006 3 864 KDT contre 9 164 KDT au 31 décembre 2005, et se détaille comme suit :

Désignation	Note	2006	2005
Compte FADES STB	(1)	862	861
Placements sur le marché inter- bancaire	(2)	3 000	8300
Compte NOSTRI BNA		-	-
Intérêts sur placement à recevoir		2	3
TOTAL		3 864	9 164

(1) Ce compte enregistre les encaissements nets des décaissements des fonds accordés dans le cadre de la convention signée entre la BTS et le Fonds Arabe de Développement Economique et Social.

(2) Les placements de la BTS au 31 décembre 2006 se détaillent comme suit :

Banque	Montant	Taux	Durée	Date valeur
STB	3 000	5.38 %	04j	02/01/2007

3.3 CREANCES SUR LA CLIENTELE

Le solde de cette rubrique s'élève au 31 décembre 2006 à **342 064 KDT** contre un solde de **309 788 KDT** au 31 décembre 2005, et se détaille comme suit :

Désignation	Note	2006	2005
Crédits MT non échus	(1)	96 399	104 036
Crédits BTS MT impayés	(2)	95 037	81 462
Crédits directs agence		1 718	1 375
Avance sur dépôts client		99	65
Dotation FONAPRAM accordée		66 869	62 215
Dotation FONAPRAM impayée		9 304	5 725
Intérêts impayés	(3)	15 636	14 263
Intérêts à recevoir	(4)	3 70	186
Lignes de crédits servies aux ONG	(5)	88 229	69 550
Provisions sur crédits	(6)	<14 398>	<13 264>
Agios réservés	(7)	<17 199>	<15 825>
TOTAL NET		342 064	309 788

1) Crédits à Moyen Terme non échus :

Ce compte enregistre un montant de **96 399 KDT** au 31/12/2006 contre un montant de **104 036 KDT** au 31/12/2005 soit une variation négative de **7 637 KDT**. Ce compte se détaille comme suit :

Désignation	2006	2005	Variation
Crédits sur ressources ordinaires	48 499	54 750	<6 251>
Crédits P.C.F	8 188	9 328	<1 140>
Crédits sur la ligne 21-21	39 712	39 958	<246>
TOTAL	96 399	104 036	<7 637>

2) Crédits M.T impayés :

Le total des impayés au 31 décembre 2006, sans tenir compte des intérêts, a atteint **95 037 KDT**. Ce compte se détaille comme suit :

Désignation	2006	2005	Variation
Crédits sur Res. Ord. Impayés	61 321	57 226	4 095
Crédits P.C.F impayés	12 686	8 420	4 266
Crédits sur la ligne 21-21 impayés	21 030	15 816	5 214
TOTAL	95 037	81 462	13 575

3) Intérêts impayés :

Ce compte enregistre le montant des intérêts impayés sur les crédits octroyés. Il se détaille comme suit :

Désignation	2006	2005	Variation
Intérêts impayés sur ressources ordinaires	10 373	10 024	349
Intérêts impayés P.C.F	1 022	735	287
Intérêts impayés 21-21	4 241	3 504	737
TOTAL	15 636	14 263	1 373

4) Intérêts à recevoir

Ce compte enregistre les intérêts courus et non encore échus au 31/12/2006. Il se détaille comme suit :

Désignation	2006	2005	Variation
Intérêts à recevoir sur crédit M.T	207	120	87
Intérêts à recevoir sur crédit 21-21	162	65	97
Intérêts à recevoir sur crédit Personnel	1	1	-
TOTAL	370	186	184

5) Ligne de crédits servis aux associations

Ce compte enregistre les montants servis aux associations nets des recouvrements encaissés pour les distribuer sous formes de micro crédits dans le cadre de la convention signée entre la B.T.S et l'Etat Tunisien le 20 septembre 1999.

Ce compte accuse au 31/12/2006 un solde de 88 229 KDT contre 69 550 KDT au 31/12/2005, soit une variation positive de 18 679 KDT.

6) Provisions sur crédits

Ce compte enregistre les provisions effectuées sur les crédits impayés. Il se détaille comme suit :

Désignation	2006	2005	Variation
Provisions crédit M.T	8 484	8 951	<467>
Provisions crédit 21-21	3 726	3 346	380

Provisions crédit CT	124	124	-
Provisions crédit PCF	1 269	843	426
Provisions bon de cession projet	267	-	267
Provisions bon de recouvrement	528	-	528
TOTAL	14 398	13 264	1 134

7) Agios réservés :

Désignation	2006	2005	Variation
Agios réservés sur CMT	10 378	10 029	349
Agios réservés sur 21/21	4 782	4 044	738
Agios réservés sur PCF	2 039	1 752	287
TOTAL	17 199	15 825	1 374

3.4 PORTEFEUILLE TITRES D'INVESTISSEMENT :

Le solde de cette rubrique s'élève au 31 décembre 2006 à **1 920 KDT** et se détaille comme suit :

Désignation	Montant brut	Provision	Solde au 31/12/2006
SOCIETE TUNISIENNE DE GARANTIE	20	0	20
societe sidco	182	7	175
societe sodis sicar	196	-	196
societe FRDCM	175	35	140
societe sodino	1 389	-	1 389
TOTAL	1962	42	1920

3.5 VALEURS IMMOBILISEES

La valeur nette des immobilisations s'élève au 31 décembre 2006 à **1 177 KDT** contre **986 KDT** au 31 décembre 2005 et se détaille comme suit :

Désignation	2006	2005
Logiciel Informatique	108	93
Matériel Informatique	523	478
Matériel de Transport	1 436	1 095
Mobilier et Matériel de Bureau	500	473
Agencements, aménagements et Installations	1 330	1 318
Total immobilisations Brutes	3 897	3 457
Amortissements	<2 720>	< 2 471>
Total immobilisations nettes	1 177	986

Désignation	Valeur Brute 31/12/2005	Acquisition Exercice 2006	Valeur Brute 31/12/2005	Taux %	Amort cumulé au 31/12/2005	Dotation Exercice 2006	Amort cumulé 31/12/2006	VCN au 31/12/2006
Immobilisations incorporelles								
Logiciel	92 505	15 254	107 759	33%	69 919	14 011	83 930	23 829
Total Immobilisations incorporelles	92 505	15 254	107 759		69 919	14 011	83 930	23 829
Immobilisations corporelles								
Matériel informatique	478 059	44 499	522 558	37,5%	389 924	26 975	416 899	105 659
Matériel de transport	1 095 517	340 903	1 436 420	20%	1 010 326	30 818	1 041 144	395 275
Matériel Mobilier de bureau	473 125	26 502	499 627	10%	251 706	53 516	305 222	194 405
Agencement Aménagement et Installations	1 318 068	11 796	1 329 864	10%	749 195	123 108	872 303	457 561
Total Immobilisation corporelles	3 364 769	423 700	3 788 469		2 401 151	234 417	2 635 568	1 152 901
Total Actif Immobilisé	3 457 274	438 954	3 896 228		2 471 070	248 543	2 719 612	1 176 730

3.6 AUTRES ACTIFS

Le solde de cette rubrique s'élève au 31 décembre 2006 à **42 511 KDT** contre **39 185 KDT** au 31 décembre 2005, et se détaille comme suit :

Désignation	Note	2006	2005
Comptes assurances		377	-
Compte inter sièges		2 203	3 599
Subvention à recevoir FOSDAP	(3)	10 424	8 935
Etat, impôts et taxes		399	574
Personnel, comptes rattachés		573	411
Primes d'investissement de l'Etat	(1)	14 028	12 386

Etat, subvention d'équilibre à recevoir	(2)	12 953	12 069
Créance sur l'Etat (*)		123	-
Commissions de gestion à recevoir FONAPRAM		884	738
Comptes des stocks		41	12
Comptes de régularisation		355	461
Subvention PCF		151	
TOTAL		42 511	39 185

(*) Il s'agit des sommes à récupérer de l'Etat dans le cadre de la convention de couverture contre les risques de change relatifs à l'emprunt BID.

- (1) Le solde de ce compte correspond aux montants des primes d'investissement à recevoir sur les crédits enregistrés à la date du 31 décembre 2006. La BTS a retenu la date d'enregistrement des contrats comme fait générateur de la comptabilisation de la prime et ce en l'absence des informations concernant les dates effectives d'entrée en production des projets financés.
- (2) Le solde de ce compte correspond au montant des subventions d'équilibre à recevoir de l'Etat au titre du différentiel entre le taux d'intérêt sur les crédits accordés par la banque et les coûts supportés annuellement.
- (3) La banque a procédé au 31/12/2006 à la présentation des ressources à recevoir FOSDAP au niveau de la rubrique AC7. Suite à ce reclassement il a été procédé au retraitement des états financiers comparatifs.

4. BILAN PASSIF

4-1. BANQUE CENTRALE ET CCP

Le solde de cette rubrique s'élève au 31 décembre 2006 à **13 465 KDT** contre un solde de **3 231 KDT** au 31 décembre 2005, et se détaille comme suit :

Désignation	Note	2006	2005
BCT, comptes ordinaires		9 442	207
Compte CCP	(a)	4 023	3 024
TOTAL		13 465	3 231

(a) Ce compte se détaille comme suit :

Compte CCP 8502-59	3 838
Compte CCP 3127-81	185
TOTAL	4 023

4-2. DEPOTS ET AVOIRS DES ETABLISSEMENTS FINANCIERS

Le solde de cette rubrique s'élève au 31 décembre 2006 à **5 213 KDT** contre un solde de **3 352 KDT** au 31 décembre 2005, et se détaille comme suit :

Désignation	2006	2005
STB Compte Exploitation	13	12
Compte STB PC Familial	4 913	3 257
Compte BNA (4688 & 4740)	287	83
TOTAL	5 213	3 352

4-3. DEPOTS ET AVOIRS DE LA CLIENTELE

Le solde de cette rubrique s'élève au 31 décembre 2006 à **4 218 KDT** contre un solde de **7 172 KDT** au 31 décembre 2005, et se détaille comme suit :

Désignation	Note	2006	2005
Comptes de dépôt	(1)	1 300	1 544
Comptes spéciaux d'épargne		75	39
Bons à échéance et valeurs assimilées	(2)	253	5 560
Autres comptes de dépôts		56	24
Clients agence impayés		12	5
Comptes à terme personne morale		2 522	-
TOTAL		4 218	7 172

(1) Le solde de compte se détaille comme suit :

Désignation	2006	2005
Comptes de dépôts	1 035	1 534
Comptes Dépôts commercial	217	-
Comptes de dépôts du personnel	48	10
TOTAL	1 300	1 544

(2) Ce sont des montants placés par les clients chez l'agence.

4-4. EMPRUNTS ET RESSOURCES SPECIALES

Le solde de cette rubrique s'élève au 31 décembre 2006 à **326 171 KDT** contre un solde de **295 584 KDT** au 31 décembre 2005, et se détaille comme suit :

Désignation	Note	2006	2005
FONAPRAM		73 475	65 276
Dotation de L'Etat et Fonds National, Fin micro crédits		91 783	72 560
Sommes versées par l'Etat 26-26		20 000	20 000
Fonds National de L'emploi 21-21		77 100	70 100
Ressources PRD		1 100	1 100
Emprunts Trésor Tunisien		7 500	10 000
Fonds Tuniso- Belge		1 542	1 546
Emprunt FADES		39 844	41 288
Dettes rattachées Emprunt FADES		189	328
Micro crédit OMS		18	18
Micro crédit PDHL		144	145
Ressources BID		1 938	2 564
Dettes rattachées emprunt BID		88	209
Ressources FOSDAP	(*)	11 450	10 450
TOTAL		326 171	295 584

(*) La banque a procédé au 31/12/2006 à la présentation des ressources FOSDAP au niveau de la rubrique PA4. Suite à ce reclassement il a été procédé au retraitement des états financiers comparatifs.

4-5. AUTRES PASSIFS

Le solde de cette rubrique s'élève au 31 décembre 2006 à **14 073 KDT** contre un solde de **10 508 KDT** au 31 décembre 2005, et se détaille comme suit :

Désignation	Note	2006	2005
Provisions pour passifs et charges	(1)	949	565
Comptes d'attente et de régularisation	(2)	8 326	4 269
Créditeurs Divers	(3)	4 798	5 674
TOTAL		14 073	10 508

(1) Le solde de cette rubrique s'analyse comme suit :

Désignation	2006	2005
Provisions pour risque fiscal	803	476
Provisions pour risque social	105	44
Provision sur prêt au personnel	24	28
Provision sur créance ministère de développement	17	17
TOTAL	949	565

(2) Le solde de cette rubrique s'analyse comme suit :

Désignation	2006	2005
Comptes d'affectation recouvrement	4 395	3 199
Comptes d'attente auto financement	958	807
Comptes d'attente subvention	847	-
Comptes d'attente BCT	1 517	95
Autres comptes d'attente et de régularisation	609	168
TOTAL	8 326	4 269

(3) Le solde de cette rubrique s'analyse comme suit :

Désignation	2006	2005
Inter siège	-	1 124
FNG à payer	1 467	1 148
Assurances à payer	1 122	1 003
Paiements sur crédits non utilisés	50	50
Etat, impôts et taxes	600	629
Personnel, charges sociales	1 287	1 702
PTT à payer sur crédits BTS	7	7
Dette envers l'Etat (*)	265	-

Fournisseurs	-	11
TOTAL	4 798	5 674

(*) Il s'agit des sommes dues à l'Etat dans le cadre de la convention de couverture contre les risques de change relatifs à l'emprunt FADES.

4-6. CAPITAUX PROPRES

Le solde de cette rubrique s'élève au 31 décembre 2006 à **43 374 KDT** contre **43 024 KDT** au 31 décembre 2005 et se détaille comme suit :

Désignation	2006	2005
Capital	40 000	40 000
Réserves	1 717	1 385
Résultats reportés	1 307	1 319
Résultat de l'exercice	350	320
TOTAL	43 374	43 024

5. ETAT DE RESULTAT

5-1. INTERETS ET REVENUS ASSIMILES

Le solde de cette rubrique s'élève au 31 décembre 2006 à **7 761 KDT** contre **5 835 KDT** au 31 décembre 2005 et se détaille comme suit :

Désignation	Notes	2006	2005
Produits des placements	(1)	1 212	1 000
Intérêts sur crédits	(2)	6 288	4 835
Intérêts sur crédits redressés	(3)	261	
TOTAL		7 761	5 835

(1) ce compte se détaille comme suit

Désignation	2006	2005
Intérêt placement STB	86	1
Intérêt placement BTKD	440	297
Intérêt placement BIAT	238	493
Intérêt placement BH	28	-
Intérêt placement BCT	31	4
Intérêt placement UIB	140	-
Autres Intérêts sur placement	249	205
TOTAL	1 212	1 000

(2) ce compte se détaille comme suit

Désignation	2006	2005
Intérêt sur crédit MT	4 063	3 100
Intérêt sur crédit 21/21	1 976	1 599
Intérêt sur crédit PCF	249	136
Total	6 288	4 835

(3) il s'agit des intérêts constatés suite aux travaux de redressement effectués sur les crédits objet de la mission d'apurement.

5-2. COMMISSIONS

Le solde de ce compte se détaille comme suit :

Désignation	2006	2005
Commissions d'études	395	267
Commissions de gestion FONAPRA	146	128
Commissions de gestion lignes micro crédits	494	413
Commissions perçues sur agence et autres	26	13
TOTAL	1 061	821

5-3. INTERETS ENCOURUS ET CHARGES ASSIMILEES

Désignation	2006	2005
Intérêt sur emprunt CNSS	-	258
Intérêt sur emprunt FADES	1 720	1 559
Intérêt sur emprunt BID	47	72

Intérêt sur emprunt Clients agence	64	861
Autres intérêts	12	24
TOTAL	1 843	2 774

5-4. DOTATIONS AUX PROVISIONS ET RESULTATS DES CORRECTIONS :

Désignation	2006	2005
Dotation aux provisions CMT	264	535
Dotation aux provisions 21-21	380	637
Dotation aux provisions PCF	427	387
Dotation aux provisions pour risque	306	32
Dotation aux provisions/bons cession projets	64	203
Dotation aux provisions/ titres de participation	25	-
TOTAL	1 466	1 794

5-5 AUTRES PRODUITS D'EXPLOITATION:

Désignation	2006	2005
Subvention d'équilibre	2 781	6 186
Autres produits d'exploitation	1	3
TOTAL	2 782	6 189

5-6 FRAIS DE PERSONNEL :

Le solde de cette rubrique s'élève au 31 décembre 2006 à **4 249 KDT** contre un solde de **4 497 KDT** au 31 décembre 2005 et se détaille ainsi:

Désignation	2006	2005
Salaires, primes et appointements (*)	3 554	3 379
Charges Sociales	555	544
Assurances Groupe	179	171
Tickets restaurant	86	122
Dotation aux provisions Congés payés et prêts	<148>	267
Autres frais	23	14
TOTAL	4 249	4 497

(*) La diminution des charges salariales est due, essentiellement, de la reprise sur la provision des congés payés qui est de l'ordre de 148KDT.

5-7 AUTRES CHARGES D'EXPLOITATION :

Le solde de cette rubrique s'élève au 31 décembre 2006 à **2 934 KDT** contre un solde de **2 587 KDT** au 31 décembre 2005 et se détaille ainsi :

Désignation	2006	2005
Entretien et réparation	187	184
Frais de suivi de recouvrement et de contentieux	945	867
Honoraires et autres services	173	124
Publicité et relation publiques	233	383
Loyers	377	345
Fournitures	165	123
Fournitures non stockées	312	257
Nettoyages et gardiennages	192	132
Impôts et taxes	191	87
Voyages et déplacements	29	20
Autres	130	65
TOTAL	2 934	2 587

6. ENGAGEMENTS HORS BILAN**6-1. CAUTIONS, AVALS ET AUTRES GARANTIES DONNES:**

Le solde de cette rubrique s'élève au 31 décembre 2006 à **13 KDT** contre un solde au 31 décembre 2005 de **71 KDT** et représente les cautions données par la banque aux promoteurs.

6-2. ENGAGEMENTS DE FINANCEMENT DONNES:

Le solde de cette rubrique s'élève au 31 décembre 2006 à **16 645 KDT** et se détaille comme suit :

Désignation	2006	2005
Engagement BTS CMT	7 233	17 020
Engagement BTS dotation	4 533	4 143

Engagement BTS 21-21	4 879	4 820
TOTAL	16 645	25 983

6-3. ENGAGEMENTS SUR TITRES:

Le solde de cette rubrique s'élève au 31 décembre 2006 à **378 KDT** et représente les montants des participations non encore libérées .ce solde se détaille comme suit :

Désignation	2006	2005
Participation non libérée sur les titres SODINO	-	1 042
Participation non libérée sur les titres SODIS	196	196
Participation non libérée sur les titres SIDCO	182	273
TOTAL	378	1 511

6-4. GARANTIES REÇUES:

Le solde de cette rubrique s'élève au 31 décembre 2006 à **235 360 KDT** et représente les garanties reçues de l'FNG au titre des crédits micro-projets et PC familiales, ainsi que les crédits accordés sur les dotations de l'Etat jusqu'au 31/12/2006.

Ce solde se détaille comme suit :

Désignation	2006	2005
Garantie reçue FNG/ MPJ & PCF	159 187	166 935
Garantie reçue sur dotation	76 173	67 940
TOTAL	235 360	234 875

7. IMPOTS SUR LES SOCIETES (Chiffres Exprimé en dinars)

	2006	2005
I- PRODUITS		
PR1 Intérêts et revenus assimilés	7 761 220,021	5 835 270,340
PR2 Commissions (en produits)	1 060 555,998	821 183,381
PR3 Gains sur différence de change	0,000	168 000,000
PR7 Autres produits d'exploitation	798,211	3 000,000
PR8 Gain provenant des autres éléments ordinaires	0,000	0,000
PR9/CH10 Gain provenant des éléments extra ordinaires	0,000	105 944,498
TOTAL DES PRODUITS	8 822 574,230	6 933 398,219
II- CHARGES		
CH1 Intérêts encourus et charges assimilées	1 843 251,694	2 773 875,024
CH2 Commissions encourues	0,000	0,000
CH3 Pertes sur différence de change	138 000,000	165 400,000
CH6 Frais de personnel	4 248 484,145	4 496 910,571
CH7 Charges générales d'exploitation	2 934 058,989	2 587 038,593
CH4 Dotations aux provisions	1 465 018,416	1 794 641,491
CH8 Dotations aux amortissements	248 427,524	270 899,498
PR8/CH9 Perte provenant des éléments ordinaires	38 101,504	275 798,956
TOTAL DES CHARGES	10 915 342,272	12 364 564,133
III- RESULTAT COMPTABLE (PERTE)	-2 092 768,042	-5 431 165,914
RESULTAT COMPTABLE AVANT SUBVENTION (PERTE)	-2 092 768,042	-5 431 165,914
SUBVENTION D'EQUILIBRE	2 781 054,505	6 186 055,835
RESULTAT COMPTABLE APRES SUBVENTION (BENEFICE)	688 286,463	754 889,921
REINTEGRATION PROVISIONS POUR CREANCES DOUTEUSES	0,000	0,000
REINTEGRATION DES CHARGES	448 877,764	792 840,860
DEDUCTION DES PRODUITS	170 631,475	305 188,150

RESULTAT FISCAL (BENEFICE)	966 532,752	1 242 542,631
IMPOT = 35% DU BENEFICE BRUT	338 286,463	434 889,921
IV- RESULTAT NET (BENEFICE)	350 000,000	320 000,000

**RAPPORT GENERAL DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES ETATS FINANCIERS DE LA BANQUE TUNISIENNE DE SOLIDARITE
ARRETES AU 31 DECEMBRE 2006**

1- Opinion du commissaire aux comptes

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale, nous vous présentons notre rapport général sur l'audit des états financiers de la Banque Tunisienne de Solidarité arrêtés au 31 décembre 2006.

Nous avons audité les états financiers ci-joints de la Banque Tunisienne de Solidarité comprenant le bilan, l'état de résultat, l'état des engagements hors bilan, l'état des flux de trésorerie et des notes contenant un résumé des principales méthodes comptables et d'autres notes explicatives pour l'exercice couvrant la période allant du 1er janvier au 31 décembre 2006.

La direction de la Banque est responsable de l'établissement et de la présentation sincère de ces états financiers, conformément au système comptable des entreprises en Tunisie et à la réglementation prudentielle de la Banque Centrale de Tunisie. Cette responsabilité comprend la conception, la mise en place et le suivi d'un contrôle interne relatif à l'établissement et la présentation sincère d'états financiers ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, ainsi que la détermination d'estimations comptables raisonnables au regard des circonstances.

Notre responsabilité est d'exprimer une opinion sur ces états financiers sur la base de notre audit. Nous avons effectué notre audit selon les normes d'audit applicables en Tunisie et conformément aux termes de référence pour l'audit des états financiers des établissements de crédits, tels que prévus par la note aux Banques de la Banque Centrale de Tunisie n° 93-23 du 30 juillet 1993. Ces normes requièrent de notre part de nous conformer aux règles d'éthique et de planifier et de réaliser l'audit pour obtenir une assurance raisonnable que les états financiers ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un audit implique la mise en oeuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournies dans les états financiers. Le choix des procédures relève de notre jugement, de même que l'évaluation du risque que les états financiers contiennent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. En procédant à ces évaluations du risque, nous avons pris en compte le contrôle interne en vigueur dans la banque relatif à l'établissement et la présentation sincère des états financiers afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité de celui-ci.

Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

1. La comptabilité de la banque pour la partie générée automatiquement n'est pas tenue conformément aux normes comptables en vigueur et se présente sous forme d'une comptabilité d'inventaire plutôt qu'une comptabilité tenue au jour le jour et opération par opération. En effet, la comptabilisation des opérations de crédit de la banque (Micro-projets et PC Familial) se fait à travers un balancement effectué, en bloc, des données à partir du système de gestion des crédits dans le système comptable. En outre, les écritures comptables de l'agence sont constatées une seule fois à la fin de l'exercice sur la base d'une situation arrêtée au 31 décembre 2006.

Du fait de la tenue d'une comptabilité d'inventaire l'apurement des comptes inter siège pour un montant débiteur de 152.230 mD et un montant créditeur de 150.027 mD n'a pu être effectué.

Par ailleurs, la banque ne dispose ni d'un système d'information ni d'un système comptable qui permet une gestion des crédits par ressources, ainsi la banque n'est pas capable de connaître avec exactitude les crédits, les impayés et les recouvrements par source de financement.

2. Les états de rapprochement des comptes BCT qui accusent au 31 décembre 2006 un solde débiteur de 9.969 mD et un solde créditeur de 9.442 mD n'ont pas été arrêtés par la banque.

Par ailleurs l'état de rapprochement du compte STB PCF qui accuse au 31 décembre 2006 un solde créditeur de 4.913 mD n'a pas été arrêté par la banque.

3. Nos travaux ont été limités par l'inexistence des justificatifs des comptes crédits PC familial, FNG PC familial, attente autofinancement PC familial et affectation recouvrement PC familial.

A notre avis, et sous réserve des points 1 à 3 ci-dessus, les états financiers de la Banque Tunisienne de Solidarité arrêtés au 31 décembre 2006 sont réguliers et présentent sincèrement, dans leurs aspects significatifs, la situation financière de la Banque Tunisienne de Solidarité, le résultat de ses opérations ainsi que ses flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, conformément au système comptable des entreprises en Tunisie.

2. Examens spécifiques

Nous avons procédé à l'examen et aux vérifications spécifiques prévues par la loi, conformément aux normes internationales d'audit.

Sur la base de notre examen, et sous réserve de l'incidence des points ci-dessus indiqués, nous n'avons pas relevé ou pris connaissance d'incohérences significatives dans les informations d'ordre comptable données dans le rapport du conseil d'administration sur la gestion de l'exercice, pouvant contredire les états financiers de la Banque Tunisienne de Solidarité arrêtés au 31 décembre 2006.

Par ailleurs, nous n'avons pas relevé ou pris connaissance de faits qui nous laissent à penser que la tenue des comptes des valeurs mobilières émises par la banque n'est pas effectuée en conformité avec le décret n° 2001-2728 du 20 novembre 2001, relatif aux conditions d'inscription des valeurs mobilières et aux intermédiaires agréés pour la tenue des comptes en valeurs mobilières.

En outre, et conformément à l'article 3 de la loi n° 94-117 du 14 novembre 1994 telle que modifiée par l'article 15 de la loi n° 2005-96 du 18 octobre 2005, relative au renforcement de la sécurité des relations financières, nous avons procédé à l'examen des procédures de contrôle interne relatives au traitement de l'information comptable et à la préparation des états financiers et nous avons remis à ce titre un rapport sur le contrôle interne.

Ce rapport contient des insuffisances majeures qui ont impacté notre opinion sur les états financiers. Toutefois, la banque a engagé un certain nombre d'actions visant à corriger ces insuffisances et dont la majeure partie est en cours d'exécution et dont notamment l'acquisition d'un global bancaire et la refonte de son organigramme et de ses procédures de travail ainsi que l'assainissement de ses comptes comptables.

Tunis, le 20 juillet 2007

La Générale d'Audit et Conseil – G.A.C
Membre de CPA Associates International
Chiheb GHANMI
Associé

RAPPORT SPECIAL DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES CONVENTIONS REGLEMENTEES

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale ordinaire, nous vous présentons notre rapport spécial sur les conventions réglementées prévues par les articles 200 du code des sociétés commerciales et l'article 29 de la loi 2001-65 du 10 juillet 2001 relative aux établissements de crédits.

1. Convention conclues au cours de l'exercice 2006

En application des dispositions des articles 200 du code des sociétés commerciales et 29 de la loi 2001-65 du 10 juillet 2001 relative aux établissements de crédits, nous portons à votre connaissance que nous n'avons pas été informés par votre conseil d'administration d'opérations conclues par votre Banque avec l'une des personnes prévues par ces articles.

Nos travaux n'ont pas permis, par ailleurs, d'identifier des opérations entrant dans le cadre des articles ci-dessus visés.

2. Conventions conclues au cours des exercices précédents et qui continuent à produire des effets au cours de l'exercice 2006

Le montant des commissions perçues par la BTS au titre de la gestion du ligne de financement micro-crédits allouées par l'Etat s'élève au titre de l'exercice 2006 à 4 87 mD contre 406 mD en 2005.

Le montant des commissions perçues par la BTS au titre de la gestion des ressources FONAPRAM allouées par l'Etat s'élève au titre de l'exercice 2006 à 146 mD contre 128 mD en 2005.

Tunis, le 20 juillet 2007

La Générale d'Audit et Conseil – G.A.C
Membre de CPA Associates International
Chiheb GHANMI
Associé